



Présentation MSA 2022

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore

Famille

Jeunesse

Retraites

Maladie

Affiliation

Installation

Autonomie

Agriculture

Handicap

Sommaire

MSA en chiffres.....	4
Présentation de la MSA.....	5
Famille et jeunesse	9
Retraites	11
Autonomie	14
Affiliation.....	17
Installation	19
Accompagnement du monde agricole.....	21
Santé.....	23
France services.....	25
Handicap	27
Précarité alimentaire.....	29

La MSA en chiffres

2^e régime de protection sociale en France
et opérateur social de référence sur les territoires ruraux.

5,3 millions
DE PERSONNES AFFILIÉES, SOIT
L'ENSEMBLE DE LA POPULATION
AGRICOLE ET DES AYANTS DROIT.



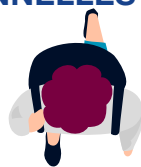
LES PRESTATIONS SOCIALES

26,9 milliards d'euros
versées annuellement.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

1,7 million

de personnes au régime des
salariés agricoles couvertes.



L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

+ de 3,2 millions

de personnes couvertes.



15 890

collaborateurs engagés à répondre aux attentes
des populations rurales.

1 500

points de contact, implantés
sur l'ensemble du territoire.

400

associations dédiées à
l'offre de services en matière
d'économie sociale et
solidaire.

Présentation de la MSA

Un modèle unique, utile et moteur

La Mutualité sociale agricole (MSA) est le régime de sécurité sociale obligatoire des salariés et des non-salariés agricoles actifs ou retraités. Elle exerce sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, du ministère de la Santé et de la Prévention, ainsi que de celui des Comptes publics.

Le cadre de son action et de ses moyens est fixé par une convention d'objectifs et de gestion (COG) quinquennale avec l'État.

La Caisse centrale (CCMSA) représente la MSA au niveau national, notamment auprès des pouvoirs publics. Elle contribue à la mise en œuvre de la politique sociale agricole en liaison avec les 35 caisses de MSA et les associations régionales de caisses de MSA (ARCMSA).

Les 35 caisses MSA interviennent en qualité d'interlocuteur unique auprès de leurs ressortissants afin d'assurer le versement de prestations (santé, famille, retraite, accident du travail/formalité professionnelle) et le recouvrement des cotisations et contributions sociales. La MSA recouvre également des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes. En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

La MSA propose également, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social.

En tant qu'actrice engagée proche de ses ressortissants, la MSA offre ainsi un service



global à la personne totalement décloisonné. Ainsi, elle noue des relations avec les autres régimes de protection sociale et avec les pouvoirs publics pour continuer à faire évoluer son dispositif de protection sociale afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations agricoles et rurales.

Le guichet unique : une vision globale et plus humaine de la protection sociale

Le guichet unique de la MSA apporte une vision globale des situations et favorise une approche plus humaine en cas de difficultés.

Il simplifie les démarches administratives des ressortissants : la MSA est leur interlocuteur unique via la gestion de l'ensemble des branches de la sécurité sociale (retraites, maladie, accidents de travail et maladies professionnelles [AT/MP]),

190 000
employeurs en 2020.



famille, recouvrement). Elle prend également en charge la médecine du travail et des risques professionnels.

La MSA accompagne ses ressortissants tout au long de la vie et dans toutes les situations grâce à des actions innovantes et variées sur l'ensemble de son champ de compétences.

Un service public de proximité pour agir au plus près des besoins locaux

La proximité est une préoccupation forte de la MSA, qui a fait le choix de maintenir la présence de ses services localement.

La MSA est par ailleurs le seul régime de sécurité sociale à être capable de compléter les prestations de base par des services pour couvrir l'intégralité des besoins de ses ressortissants, et des populations rurales, notamment via :

- une implication auprès du réseau des France services en tant qu'opérateur socle de 71 structures ;
- des services de téléassistance aux personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile en toute sécurité ;
- des actions de prévention tout au long de la vie (100 premiers jours de la vie, enfants, jeunes, 25/65 ans, Bien vieillir, Association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires [Asept]) ;

- un appui à la construction de maisons de santé et de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
- la mise en place d'initiatives sociales, solidaires et volontaires pour lutter contre l'isolement et l'exclusion des personnes âgées avec les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa).

Un accompagnement social au cœur des territoires

La MSA contribue au développement social sur les territoires.

Au-delà de sa mission de service public, elle met également en œuvre depuis des nombreuses années :

- des dispositifs visant à prévenir le mal-être agricole via un accompagnement social individuel ou collectif, dont la mise en place d'un numéro d'appel Agri'écoute accessible 24 h/24 et 7 j/7 pour les agriculteurs en situation de détresse ;
- des modules d'accompagnement des familles en difficulté : vacances, structures d'accueil pour les jeunes enfants, aides aux enfants handicapés ;
- l'accompagnement des actifs via des dispositifs d'aide au répit et des ateliers de l'inclusion ;
- des initiatives d'insertion par l'activité économique (IAE) et la création d'un réseau dédié, Laser emploi, permettant le maintien en emploi des personnes éloignées par un accident, une maladie ou un handicap.

Un soutien aux affiliés lors des crises agricoles

La MSA a mis en place plusieurs dispositifs de soutien pour faire face aux crises agricoles actuelles (grippe aviaire, gel, guerre en Ukraine...). Ces dispositifs sont déployés ainsi :

- En 2021, 15 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés pour les prises en charge de

1,2
MILLION D'EMPLOIS
AU 1^{ER} JANVIER 2021.

cotisations au-delà des 30 millions d'euros prévus par la COG pour faire face aux inondations d'une part et à la sécheresse, d'autre part.

- En ce début d'année 2022, la MSA poursuit, avec les directions départementales des territoires, l'instruction des demandes de prise en charge partielle de cotisations des exploitants et entreprises particulièrement touchés par l'épisode de gel survenu dans la semaine du 4 au 14 avril 2021. En outre 170 millions d'euros sont mobilisés et doivent venir en soutien des exploitants et entreprises qui ont subi des pertes liées à ce gel. Pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge, les ressortissants du régime agricole doivent remplir les conditions suivantes :
 - le chiffre d'affaires ou les recettes afférentes aux activités agricoles doivent représenter plus de 50 % du chiffre d'affaires total ou des recettes totales ;
 - le chiffre d'affaires moyen ou les recettes moyennes de l'un des trois derniers exercices clos liés aux activités impactées par le gel doivent représenter plus de 50 % du chiffre d'affaires total ou des recettes totales de ce même exercice ;
 - avoir subi un taux de perte de récoltes de 20 % minimum.
- En 2022, de nouveaux dispositifs sont mobilisés :
 - des prises en charge partielles de cotisations pour accompagner les difficultés des

producteurs de porcs (compensation en partie des pertes liées à l'augmentation des prix des matières premières) : une ligne de 20 millions d'euros pour des prises en charge de cotisations qui doivent être affectées en fin d'année (lorsque les montants des pertes de la période précédente seront connus), sachant que ces prises en charge partielles de cotisations « porcs » sont complétées par 75 millions d'euros d'aide d'urgence à la trésorerie et 175 millions d'euros d'aide pour la structuration de la filière ;

- des prises en charge partielles de cotisations dans le cadre du plan résilience pour 150 millions d'euros ayant pour objet de compenser une partie des pertes liées à l'augmentation des intrants dans le contexte de la guerre en Ukraine (augmentation gaz non routier [GNR], alimentation animale, engrais, emballages...).

Le mutualisme fait de la MSA une institution moderne et démocratique

Le mutualisme repose sur les valeurs de solidarité, de responsabilité et sur un fonctionnement démocratique. Il place l'individu au centre de ses préoccupations. Ces valeurs portent l'action de la MSA : elle accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie, tout en les rendant acteurs de leur santé et de leur protection sociale.

Les 13 760 délégués élus bénévoles sont essentiels à la gestion du régime. Élus tous les cinq ans, ils sont accessibles et à l'écoute des ressortissants. Issus des trois composantes de la profession – exploitants, salariés et employeurs, actifs ou retraités – ils assurent le maillage des territoires et connaissent les réalités d'un monde agricole et rural dont ils partagent le quotidien. Ils jouent ainsi un rôle de relais entre la population rurale et la MSA. Ils contribuent notamment à maintenir un régime de protection sociale adapté aux attentes et préoccupations

du monde agricole et rural. Ils participent également au renforcement des échanges entre les ressortissants du monde urbain (salariés du secteur tertiaire des organismes para-agricoles) et rural (exploitants et chefs d'entreprise agricoles et salariés de la production et de la transformation). Cette synthèse efficace est l'une des spécificités du régime agricole qu'il convient de valoriser pour encourager ce modèle de protection sociale affinitaire.

Un modèle d'avenir pour la protection sociale en France

La MSA est originale, innovante, et agile. Elle propose une approche unique, entre proximité physique et offre de services, pour assurer la « protection sociale du dernier kilomètre ». La MSA est le seul régime de protection sociale à élire ses délégués qui jouent un rôle majeur de sentinelle sur les territoires ruraux.

C'est grâce à son guichet unique, à ses réseaux et à sa connaissance fine des territoires, que la MSA est en mesure de proposer des services innovants, adaptés aux différentes problématiques des populations vivant en milieu rural. Son expertise est un atout sur lequel les pouvoirs publics doivent s'appuyer.

Une ambition : consolider son rôle d'actrice essentielle de la politique de cohésion territoriale

Dans le prolongement de la COG 2021-2025, la MSA ambitionne de contribuer au projet agricole français, en assurant une protection sociale efficiente avec un niveau de performance accru, et de consolider son rôle de relais des services de l'État au plus près des citoyens afin que l'ensemble du monde rural bénéficie de son expertise.

La MSA propose de continuer de mettre à disposition de l'État et des collectivités territoriales son réseau de proximité et la richesse de ses compétences afin de participer au développe-

ment des territoires ruraux et de contribuer à l'égalité des chances pour tous les concitoyens, quel que soit leur lieu de résidence. Elle s'appuiera sur :

- la connaissance du terrain et des besoins des populations des territoires ruraux et/ou fragiles, qui suscite une proximité géographique et relationnelle avec les publics et constitue un gage de confiance ;
- la qualité du service rendu, grâce aux conseillers MSA déjà polyvalents sur l'ensemble des branches de la sécurité sociale (guichet unique MSA) ;
- un ancrage dans l'écosystème local, compte tenu de l'action de ses élus et des partenariats locaux existants entre chaque caisse locale avec les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, les partenaires.

La MSA ambitionne ainsi de contribuer à couvrir 100 % des territoires ruraux par une offre d'accès aux services publics d'ici 2025 :

- 2 500 points de contact sur l'ensemble du territoire contre 1 500 aujourd'hui ;
- 200 structures France services pilotées par la MSA et implantées dans les zones rurales ;
- la transformation des points d'accueil MSA en maisons de la sécurité sociale ouvertes à tous.

Ces objectifs ambitieux passent nécessairement par la revalorisation des salariés MSA présents sur l'ensemble du territoire. Malgré la réduction des effectifs constante au cours des 15 dernières années (-25 %), les salariés de la MSA, attachés à un service rendu de qualité, ont poursuivi leur travail sans relâche et souhaitent bénéficier de la revalorisation du point d'indice pour faire face à l'inflation et disposer d'une reconnaissance sociale à la hauteur de leur engagement pour les ressortissants agricoles et les habitants du monde rural.

Famille & jeunesse

Le régime agricole dispense ses prestations et services dans le cadre des politiques nationales et, en adéquation avec les besoins sociaux des ressortissants agricoles, dans le cadre de ses politiques locales.

Les prestations et l'accompagnement social relèvent à la fois : **du domaine légal**, les aides obligatoires réglementées par la loi : allocations familiales, logement, prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), minima sociaux, etc. ; **du domaine extralégal**, l'action sanitaire et sociale, à savoir les aides supplémentaires proposées directement aux familles (aides secours d'urgence, par exemple) ou aux structures et services qui les accueillent (établissements d'accueil du jeune enfant, telles les crèches ; les lieux d'accueil enfants-parents ou les relais d'assistants maternels, par exemple).



230 000

ressortissants reçoivent
une allocation familiale.

125 000

ressortissants perçoivent une
prestation familiale extralégale.

90,7 millions d'euros
investis dans l'action sanitaire
et sociale en 2020.

Actions en direction des familles

La MSA soutient financièrement et apporte son expertise en ingénierie de projets à des structures d'accueil. Elle met en place des dispositifs originaux de développement territorial.

La charte Famille

Elle constitue une démarche de développement social déployée dans les territoires ruraux pour la création ou le développement des services (transports solidaires, par exemple), structures (accueils de loisirs ou centres sociaux, par exemple), solidarités (sensibilisation aux circuits courts en agriculture, par exemple) et toutes formes d'actions concourant au mieux vivre des familles.

L'appel à projets jeunes

Depuis 2000, ce concours repère, soutient et finance chaque année des projets collectifs portés par des jeunes de 13 à 22 ans résidant dans une commune rurale ou ressortissants de la MSA. Les projets, à vocation solidaire, culturelle, éducative, contre les discriminations, favorisant la santé ou la prévention, sont sélectionnés au niveau local et national et dotés d'une bourse.

Le soutien à la parentalité

La formule désigne l'ensemble de l'offre de la MSA autour de l'exercice de la fonction parentale dans le domaine de l'éducation des enfants, santé, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, prévention et règlement des conflits familiaux, etc. Ce soutien se concrétise par le financement et l'accompagnement vers les dispositifs de médiation familiale, espaces de

rencontre multiples, programmes de médiation familiale, séjours de vacances, aide au répit pour les aidants familiaux (Bulle d'air), etc.

Grandir en milieu rural

Cette nouvelle offre est destinée à l'enfance-jeunesse (0-25 ans). Elle est centrée sur les besoins prioritaires de l'accueil de la petite enfance, les loisirs-vacances et la parentalité. Elle prend en compte les besoins émergents de la mobilité et du numérique. Dans ce cadre, la MSA finance et apporte son expertise à des projets innovants.

Ambitions pour la prochaine mandature

Forte de son guichet unique, la MSA souhaite continuer d'apporter aux familles un accompagnement global sur tous les besoins sanitaires et sociaux de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse.

Par ses méthodes d'intervention sociale diversifiées et son approche complémentaire aux autres acteurs de terrain, elle répondra aux besoins spécifiques des territoires ruraux.

Au titre des enjeux actuels, le régime agricole se tient à disposition pour développer de nouveaux programmes en direction de la petite enfance et de la jeunesse :

- développer des structures d'accueil de jeunes enfants itinérantes et aux horaires flexibles pour répondre aux familles à besoins spécifiques ;
- créer des microcrèches et structures innovantes en réponse aux besoins spécifiques des ressortissants agricoles.

Retraites

L'âge moyen de départ à la retraite augmente régulièrement. En 2020, il s'établit à plus de 63 ans et le taux de remplacement des départs par des entrées est proche de 80 %.

Le taux de polypensionnés est élevé et plus de 92 % des retraités du régime des non-salariés agricoles perçoivent une retraite de plusieurs régimes au titre des droits personnels. Le régime de retraite des salariés agricoles est un régime dit aligné : les règles qui sont appliquées sont identiques à tous les salariés qu'ils relèvent du régime agricole, de la sécurité sociale des indépendants (SSI) ou du régime général.

Depuis 2020, la MSA assure en outre, à la place de la Caisse des dépôts, la gestion du Service de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Saspa), minimum vieillesse pour celles qui ne relèvent pas du système d'assurance vieillesse français.



2,1 millions de personnes bénéficient d'une retraite au régime des salariés agricoles (fin 2021).

1,2 million de personnes bénéficient d'une retraite de base au régime des non-salariés agricoles.

645 000 non-salariés agricoles retraités bénéficient également de la retraite complémentaire obligatoire (RCO) gérée par le régime agricole.

Actions en direction des retraités

Le guichet unique permet d'apporter une offre de protection sociale complète au plus près des territoires qu'il est nécessaire de valoriser.

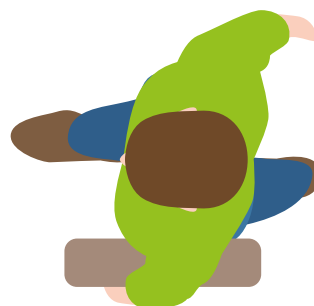
Son savoir-faire en matière de gestion de retraite de base et de retraite complémentaire pour les salariés et non-salariés agricoles lui permettant, le cas échéant, d'agir en gestion pour le compte de populations non agricoles, par délégation.

La gestion simultanée de toutes les branches de sécurité sociale est le meilleur moyen de s'assurer que les ressortissants bénéficient effectivement de tous leurs droits sociaux.

Ainsi, à l'occasion d'un projet de départ en retraite, c'est une approche globale qui est proposée à chaque assuré dans l'analyse de sa situation.

En 2020, près de 25 000 Rendez-vous prestations ont ainsi été conduits sur l'ensemble du territoire, majoritairement dans les agences MSA.

Dans plus d'un entretien sur 4, la retraite y est abordée. Ces rendez-vous permettent notamment d'ouvrir des droits à des bénéficiaires qui ne pensaient pas pouvoir y prétendre ou qui ne souhaitaient pas initialement y recourir.



La MSA partage les objectifs d'une réforme des retraites en ce qu'elle vise à établir un système universel par répartition, qui maintiendrait les mécanismes de solidarité nationale.

Ambitions pour la prochaine mandature

Conserver la gestion des retraites agricoles

La MSA soutient l'objectif d'unification des règles d'attribution et de calcul des retraites des assurés. Elle apporte une attention particulière à la prise en compte des situations de fragilité et encourage la prise en compte d'exceptions justifiées par des situations particulières professionnelles ou individuelles (interruptions de carrières pour maternité, problèmes de santé, handicap, pénibilité de certains emplois, faiblesse et variabilité des revenus...).

La gouvernance du nouveau système de retraites devra permettre de préserver son rôle d'interlocuteur unique en matière de protection sociale dans le champ agricole, aussi bien au niveau national (Caisse centrale) que local (caisses locales MSA).

Il est essentiel **que la CCMSA conserve ses compétences de pilotage du réseau des caisses locales dans le domaine de la retraite, y compris sur les aspects métiers et système d'information.** Les élus de la MSA doivent pouvoir continuer à exercer leur responsabilité dans tous les domaines y compris celui de la branche retraite pour préserver le lien de proximité et la

possibilité d'agir concrètement sur le terrain en réponse aux besoins spécifiques des territoires ruraux.

Engagée dans la coopération interrégimes au sein du GIP-union retraite, elle est d'ores et déjà fortement mobilisée pour le développement du répertoire unique des carrières : outil informatique qui devra fournir aux futurs retraités un maximum d'informations pour se projeter et choisir le moment le plus pertinent pour partir à la retraite.

Poursuivre l'amélioration du niveau des retraites agricoles

Après la revalorisation, entrée en vigueur en novembre 2021, du complément différentiel de retraite complémentaire des chefs d'exploitation ayant eu une carrière complète, la revalorisation, au 1^{er} janvier 2022, de la retraite des conjoints et des aides familiaux agricoles a permis d'augmenter en moyenne de 53 € le montant mensuel de leur retraite de base (en raison de pensions de retraite généralement plus faibles, les femmes ont bénéficié d'une revalorisation mensuelle moyenne de 70 € tandis que les hommes ont bénéficié d'une revalorisation moyenne de 25 €).

Ces démarches de revalorisation ont été soutenues par la MSA qui continuera de soutenir toute mesure susceptible d'augmenter les pensions des acteurs du monde agricole.

Dans cette optique d'amélioration du niveau des retraites agricoles, la MSA appelle de ses vœux notamment les évolutions suivantes :

– l'extension du bénéfice des revalorisations de retraite en faveur des non-salariés agricoles bénéficiant d'une retraite liquidée à taux plein en raison d'une incapacité ou d'un handicap (sans remplir la durée d'assurance requise pour leur génération) ;

– le maintien des assiettes minimales de cotisation retraite pour les exploitants et chefs d'entreprises agricoles afin de garantir un minimum de droits en matière de retraite, quelles que soient la faiblesse et la volatilité des revenus agricoles ;



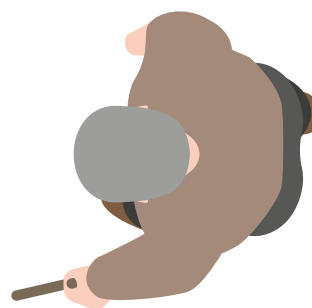
53 €

DE REVALORISATIONS DE LA
RETRAITE DES CONJOINTS ET
AIDES FAMILIAUX AGRICOLES
AU 1^{ER} JANVIER 2022.

– le maintien des pensions de réversion afin de réduire les écarts de revenus entre les retraités hommes et femmes et l'ouverture du droit à la réversion dans le cadre du Pacs ;

– le calcul forfaitaire de la bonification enfants (aujourd'hui proportionnel) afin de ne pas désavantager les parents à faibles revenus ;

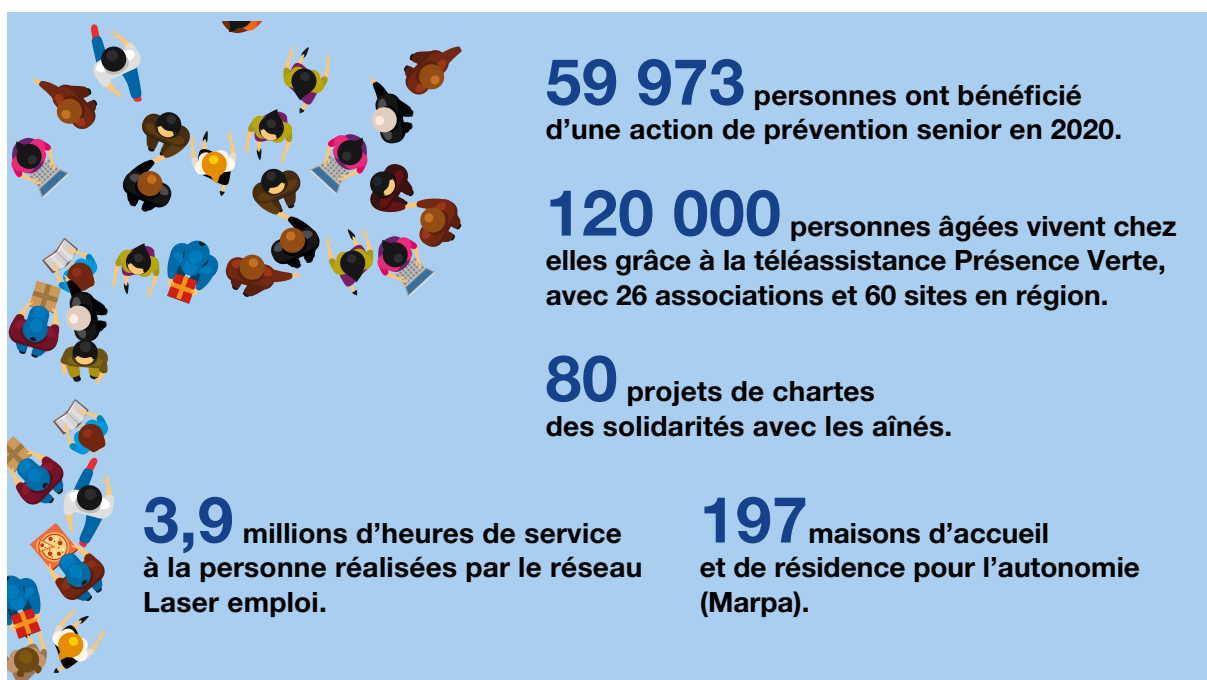
– l'assouplissement des conditions d'accès à la retraite progressive pour les non-salariés agricoles et les cadres dirigeants.

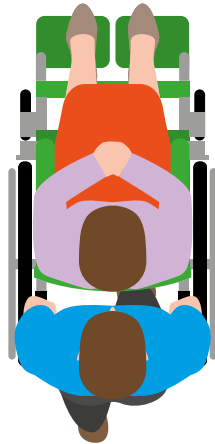


Autonomie

La MSA accompagne la perte d'autonomie. L'action de la MSA pour la prévention de la dépendance se concrétise à trois niveaux : en tant que régime de sécurité sociale, versement des pensions de retraite ou des allocations de vieillesse ; remboursement des soins de santé ; prestations familiales (aides au logement) ; en qualité d'organisme d'action sanitaire et sociale : les ateliers prévention santé, l'aide aux aidants, les chartes territoriales des solidarités avec les aînés au titre du soutien aux services aux personnes : l'aide à domicile (téléassistance, portage de repas) et l'hébergement collectif non médicalisé (Marpa).

Les services aux personnes sont largement ouverts aux populations rurales non ressortissantes du régime agricole.





Actions concernant l'autonomie

Les résidences pour l'autonomie des seniors

Les 197 maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa), résidences autonomie ou seniors, permettent aux personnes âgées qui le souhaitent de pouvoir continuer à vivre en toute autonomie, tout en bénéficiant d'un environnement sûr et convivial.

Elles sont gérées au quotidien par une association loi 1901 ou par une collectivité locale (centre communal d'action sociale [CCAS], centre intercommunal d'action sociale [CIAS]).

Chaque projet est soutenu financièrement par une caisse MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités locales.

Le modèle Marpa fait office d'alternative indispensable aux Ehpad et au maintien à domicile sur lequel les pouvoirs publics doivent s'appuyer pour accompagner le maintien dans l'autonomie.

Une offre complète de services à domicile

Les services à domicile fédérés dans Laser emploi rassemblent des associations proposant des prestations pour tous : entretien de la

maison, ménage, repassage, sorties d'hospitalisation, portage des repas à domicile, jardinage, bricolage, petits travaux...

La téléassistance

Présence Verte est un service de téléassistance leader en France, qui permet de rester chez soi tout en étant accompagné par les écoutants des plateformes d'écoute. Le service réunit près de 120 000 abonnés et s'appuie sur un maillage local unique avec 26 associations et 60 sites en région.

L'aide au répit

Le dispositif Bulle d'air est le service de répit aux aidants qui leur permet de souffler le temps d'une demi-journée ou de quelques jours.

Le déploiement national est réalisé en partenariat avec Alliance professionnelle retraite (entité rassemblant six groupes de protection sociale professionnels).

L'ensemble de ces initiatives démontre que la MSA a une vision globale des besoins des personnes et dispose des compétences et des ressources adéquates pour prendre en charge les questions d'autonomie de ses ressortissants et des populations rurales.

Les chartes des solidarités avec les aînés

Elles ont pour vocation de lutter contre l'isolement et de développer les solidarités et les services autour des aînés sur les territoires ruraux les plus isolés. Sur ces territoires, le maintien des conditions (lien social, accès aux services) d'une vie de qualité à domicile ou en établissement pour les aînés constitue un enjeu majeur à la fois pour ces populations et pour l'avenir de ces territoires. Il s'agit d'un enjeu de cohésion sociale mais aussi d'un enjeu de politiques publiques.

33

MSA SONT ENGAGÉES
DANS LE DISPOSITIF POUR
80 PROJETS DE CHARTES.

Les chartes entendent ainsi :

- redynamiser l'ensemble des liens de solidarité (familiaux, voisinage, générations, associatives, etc.) autour et avec les aînés ;
- reconstituer une offre de services à caractère professionnel qui soit adaptée et dimensionnée aux besoins sociaux et médicaux prioritaires.

Grâce à une méthode permettant l'implication des différentes parties prenantes et particulièrement les personnes âgées elles-mêmes, les territoires ruraux et leurs habitants s'emparent des problématiques de leur territoire pour favoriser les liens de solidarité et/ou favoriser le développement d'une offre de services adaptée.

Séjours Part'âge

Ce dispositif innovant poursuit un double objectif puisqu'il s'agit :

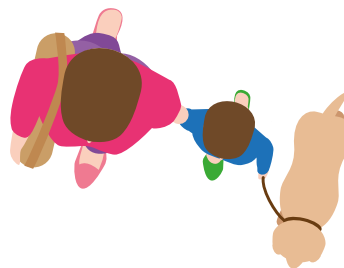
- pour des personnes âgées non partantes de bénéficier d'un séjour vacances et de sortir de leur quotidien et ainsi préserver leur autonomie et lutter contre les risques de fragilité ;
- pour un groupe d'élèves de l'enseignement agricole d'être en immersion professionnelle dans le cadre d'un séjour d'étude et d'acquérir des compétences dans l'accompagnement du grand âge.

Ambitions pour la prochaine mandature

Face aux défis du vieillissement de la population, la MSA souhaite poursuivre son accompagnement de la perte d'autonomie et de la lutte contre la dépendance. Sa connaissance globale des besoins des personnes en perte d'autonomie justifie sa contribution au débat public sur la détermination des orientations en faveur du soutien aux personnes âgées.

La MSA a formulé des propositions concrètes pour la mise en place de la cinquième branche de la sécurité sociale :

- s'intégrer au déploiement du service public territorial de l'autonomie (SPTA) ;
- favoriser l'extension des services des résidences autonomie pour les seniors vivant à domicile ;
- créer une offre de « téléassistance + » pour les plus de 75 ans.



Affiliation

La MSA est l'interlocuteur unique, pour l'ensemble des prestations de protection sociale, des femmes et des hommes qui font toute la diversité et la richesse du monde agricole, qu'il s'agisse des non-salariés (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricoles, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) ou des salariés de la production, des coopératives et des services agricoles.

Cet ancrage professionnel, unique dans le paysage de la protection sociale en France, est au cœur de l'identité de la MSA. Face à l'évolution des activités liées à l'agriculture et des modes d'organisation déployés, ce positionnement doit être conforté autour d'une évolution des règles d'affiliation au sein du régime agricole.

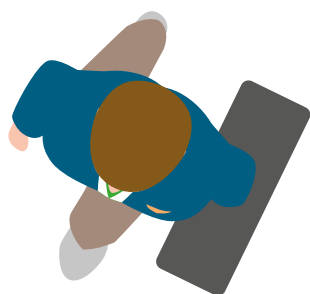
L'entrée au régime agricole des salariés des filiales de 3^e degré de tout type d'entreprise agricole

Comme c'est déjà le cas pour les filiales de 1^{er} et 2^e degrés et pour les coopératives depuis la LFSS 2020, il est nécessaire d'intégrer les groupements professionnels agricoles et les sociétés d'intérêt collectif agricoles pour répondre aux enjeux de diversification des entreprises agricoles, tout en préservant les atouts d'un même régime de protection sociale au sein des groupes.

L'affiliation au régime agricole des activités dans le prolongement de l'acte de production et d'agrotourisme

Souvent dirigées par un membre de la famille de l'exploitant ou par l'exploitant lui-même, les activités en lien avec l'agrotourisme participent à une diversification importante des revenus des agriculteurs et offrent parfois des possibilités de reconversion. Ainsi, pour des raisons de lisibilité et de simplicité administrative, il apparaît pertinent d'intégrer l'ensemble de ces acteurs au sein du régime agricole afin qu'ils bénéficient de l'accompagnement et de l'expertise MSA symbolisés par le guichet unique.

Le rattachement au régime agricole des activités de production d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque) dès lors qu'elles ont pour support une exploitation ou une entreprise agricole.



À l'instar de la méthanisation qui est d'ores et déjà considérée comme une activité agricole, il apparaît important d'étendre ce dispositif. Face à la forte progression des activités de production d'électricité éolienne et photovoltaïque ayant pour support l'exploitation agricole, il conviendrait dans un souci de simplification des règles d'assujettissement, mais également de préservation du foncier agricole, de conforter le rattachement au régime agricole de ces activités, dès lors qu'elles ont pour support une exploitation ou entreprise agricole.

Cet assujettissement permettra l'intégration dans l'assiette des cotisations sociales des revenus procurés (BIC), indépendamment du choix fiscal du contribuable. Par ailleurs sur le plan fiscal, les exploitants agricoles relevant d'un régime réel d'imposition peuvent, sous certaines conditions, choisir de rattacher aux bénéfices agricoles les produits des activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque (article 75A du Code général des impôts).

L'affiliation systématique au régime agricole des agriculteurs urbains et des nouveaux modes de production agricole

En vertu de l'article L. 722-1 du Code rural et de la pêche maritime, toutes les formes de culture et d'élevage constituent des activités agricoles relevant du régime de protection sociale agricole, peu importe leur mode de production (traditionnel, bio, hors-sol, etc.). Qu'elles soient pratiquées en milieu urbain, en milieu périurbain ou en milieu rural, les activités de culture ou d'élevage relèvent du régime agricole au sens de l'article précité.

Ainsi, toute production agricole, bien que réalisée en milieu urbain et selon des modes de production non traditionnels (fermes verticales, cultures dans containers ou dans des bacs, etc.), générera une affiliation à la MSA si les seuils d'assujettissement sont atteints.

Toutefois, un certain nombre d'agriculteurs urbains ou de proximité, et de façon plus générale les agriculteurs qui développent des nouveaux modes de production innovants sur de très petites surfaces, ne remplissent pas le critère lié à la superficie minimale d'assujettissement (SMA) pour être affiliés au régime des non-salariés agricoles, bien que produisant en quantité importante grâce à des techniques innovantes. L'affiliation en fonction du temps de travail n'est en effet pas applicable pour les activités dont l'affiliation relève du critère de la superficie (les critères n'étant aujourd'hui pas alternatifs).

Le ministre a nommé un référent agriculture urbaine au sein du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Ce référent s'est vu confier la mission d'engager une révision réglementaire et législative, d'une part, et de faire des propositions d'organisation des services du ministère de l'Agriculture, d'autre part, pour assurer le portage de ces politiques de manière lisible, efficace et transversale, tout en coordonnant les actions avec l'ensemble des parties prenantes.

Dès lors qu'une loi d'orientation de l'agriculture serait engagée lors du nouveau quinquennat, il apparaîtrait pertinent d'assouplir les conditions de rattachement de ces structures au régime agricole.



Installation

La question de la souveraineté alimentaire française est l'une des priorités de l'action publique renforcée au cours des deux dernières années par la crise sanitaire et désormais par la situation géopolitique en Ukraine. Parmi les enjeux majeurs auxquels la France est confrontée figurent notamment la relève de ses agriculteurs et la transition agroécologique. C'est aux côtés des acteurs mobilisés sur ces sujets, dont les chambres d'agriculture, que la MSA, souhaite renforcer son engagement pour accompagner les mutations du monde agricole d'aujourd'hui afin de construire celui de demain.

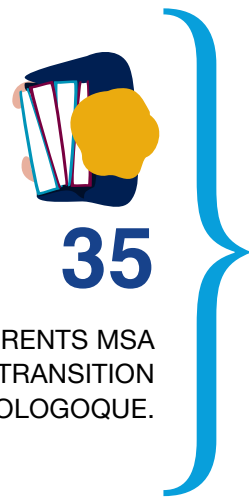
Actions pour l'installation

La MSA s'est engagée dans un accompagnement renforcé du monde agricole soumis à des mutations auxquelles elle doit faire face. Son fonctionnement en guichet unique lui permet d'intervenir à différents niveaux. Son appui dans la relève, l'installation et les transitions agricoles est inscrit dans les orientations qu'elle s'est données pour les années à venir.

Le plan stratégique 2025 de la MSA prévoit de « développer des actions de soutien et d'accompagnement des exploitants, des entreprises et des salariés dans le contexte de changement ; de guider les entreprises agricoles en renforçant le partenariat avec les acteurs professionnels agricoles afin de développer le conseil (notamment création, rachat, transmission) ».

Parmi les 10 propositions pour la ruralité que la MSA a présentées à l'occasion du salon international de l'agriculture 2022, est proposée la

création d'un réseau de 35 référents MSA pour la transition agroécologique et le développement d'une plateforme unique pour faciliter le recrutement agricole.



35

RÉFÉRENTS MSA
POUR LA TRANSITION
AGROÉCOLOGIQUE.

Le nouveau plan Santé sécurité au travail 2021-2025 (SST) de la MSA comprend l'accompagnement des projets et des transitions. Le réseau des experts SST de la MSA se mobilise pour accompagner les entreprises agricoles dans leurs projets de transformation des bâtiments, de nouveaux équipements de travail, des modes d'organisation du travail, d'investissement dans les nouvelles technologies (robots, drones, commandes à distance, exosquelettes...). Également en lien direct avec la transition agroécologique, ils les conseillent dans leurs projets de mutation tels que le passage au bio, les circuits courts, l'agriculture urbaine, l'évolution des modes de production avec la diminution des produits phytosanitaires (programmes Certiphyto), l'évolution des systèmes d'élevage centré sur le bien-être animal, les abattoirs mobiles, la transformation à la ferme, etc.

Outre ces ambitions, le soutien de la MSA passe également par un appui financier et méthodologique de projets scientifiques (tels que TraSad, qui étudie les impacts de la transition agroécologique sur les conditions de travail des viticulteurs), d'associations engagées par exemple dans l'insertion par l'activité économique et l'agriculture bio (Comptoir fraternel et ses jardins de Cocagne de la Tardoire) ou les circuits courts (échanges paysans), ou encore le développement de sa participation aux projets alimentaires territoriaux notamment sur le volet santé/éducation au bien manger.

Ambitions pour la prochaine mandature

Concernant l'installation, c'est aux côtés des chambres d'agriculture (pour le volet technique) et des banques (pour le volet économique) que la MSA souhaite se positionner comme facilitatrice de la transmission d'exploitation et de l'installation de nouveaux exploitants.

En effet, le guichet unique permet à la MSA d'intervenir à différents niveaux :

- identifier et accompagner les futurs retraités pour faciliter les reprises d'exploitation ;
- valoriser la retraite progressive ;

- faciliter les démarches administratives des futurs installés ;
- proposer des aides financières et un accompagnement personnalisé des porteurs de projet par les experts MSA de l'action sanitaire et sociale et de la santé sécurité au travail.

Pour garantir ce rôle de facilitateur, un groupe projet a été constitué sous le pilotage de la direction générale de la CCMSA. Il réunit élus, directeurs de caisse et experts de la MSA. Il s'est donné comme objectif de définir un plan d'action qui vise à organiser et mieux valoriser l'accompagnement de la MSA en faveur de l'installation des agriculteurs et de la transition agroécologique auprès de ses adhérents mais également auprès de ses partenaires et des pouvoirs publics dès 2022.

Ce plan d'action travaille notamment à deux propositions :

- la création de référents MSA transmission, installation, transition susceptibles d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches ;
- la mise en place d'une plateforme d'information et d'orientation dédiée qui selon les besoins renverrait vers les dispositifs de la MSA et ceux des autres acteurs sur les territoires.

La mise en place de ces dispositifs pourrait s'inscrire dans le cadre d'une future loi d'orientation agricole où le volet installation de nouveaux agriculteurs tiendrait une place majeure.

Accompagnement du monde agricole

La santé de l'exploitation ou de l'entreprise agricole est souvent la principale préoccupation des agriculteurs. Lorsque des difficultés surgissent, elles sont la cause de stress ou de souffrance et peuvent conduire à la dépression voire au suicide. Face à ces situations difficiles, la MSA apporte des solutions aux besoins du monde agricole (salariés et non-salariés).



1 796 situations de détresse détectées en 2019.

3 000 bénéficiaires annuels du dispositif d'aide au répit.

19 % de personnes supplémentaires accompagnés en 2019.

Le rôle de la MSA vis-à-vis de la prévention du mal-être

Par la connaissance : en partenariat avec l'Agence nationale Santé publique France, les services de Santé-sécurité au travail et statistiques de la MSA recueillent et analysent des données chiffrées afin de comprendre la nature et l'évolution des risques psychosociaux ainsi que les phénomènes suicidaires au sein des populations agricoles.

Par la présence : les cellules pluridisciplinaires de prévention créées depuis 2011 au sein de chaque MSA détectent les situations d'agriculteurs en difficulté. Elles se composent de médecins-conseils, ainsi que de représentants des services de santé-sécurité au travail et de l'action sanitaire et sociale. Ce dispositif, relayé par le réseau Agri sentinelles, permet la détection, l'accompagnement et l'orientation des agriculteurs ou familles en situation de fragilité.

Par l'action : la santé-sécurité au travail, les programmes de l'action sanitaire et sociale, mais aussi les aides et mesures financières préviennent les situations difficiles ; un ensemble de dispositifs complémentaires d'aides individuelles et collectives accompagne ces situations quand elles surviennent : contact téléphonique anonyme avec Agri'écoute (09 69 39 29 19), ateliers collectifs.

Actions en direction du monde agricole

L'aide au répit pour prévenir l'épuisement

Depuis 2017, le dispositif d'aide au répit apporte un soutien aux actifs du monde agricole, non-salariés et salariés : il permet aux exploitants et chefs d'entreprise agricoles d'être temporairement remplacés dans leurs activités professionnelles ; il permet à ces non-salariés comme aux salariés de la production et de la transformation de bénéficier d'aides au départ en vacances, de groupes de parole, de conseils psychologiques, ainsi que d'actions collectives tels L'avenir en soi ou Parcours confiance. En 2020, 3,1 millions d'euros sont mobilisés pour ce dispositif.

3,1
MILLIONS D'EUROS
MOBILISÉS EN 2020
POUR L'AIDE AU RÉPIT

Agri'écoute, un numéro d'écoute en cas de détresse

Depuis 2014, une plateforme de contact ouverte 24 heures sur 24 apporte écoute et mise en relation avec des psychologues cliniciens. Avec son accord, la personne peut être orientée vers la cellule pluridisciplinaire de prévention de la MSA. Au besoin, un dialogue en face à face est proposé.

De nombreuses actions à l'initiative des caisses MSA

À partir de l'analyse des besoins territoriaux et de la connaissance des populations, chaque MSA développe ses propres projets en partenariat avec les conseils départementaux, les organisations professionnelles agricoles – telles les chambres d'agriculture – ou les associations. Sessions de formation individuelle, groupes d'entraide, séances de valorisation de l'estime de soi ou encore médiation par l'expression théâtrale viennent prolonger les dispositifs nationaux.

Ambitions pour la nouvelle mandature

En concordance avec la feuille de route du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation contre le mal-être des agriculteurs, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2021-2025 la MSA s'est engagée à mobiliser l'ensemble de ses compétences pour élaborer et déployer un programme national de prévention et de prise en charge du mal-être des populations agricoles.

Santé

Interlocuteur unique pour l'ensemble du régime agricole, la MSA gère pour ses bénéficiaires l'ensemble des branches de la sécurité sociale, y compris la couverture santé. La stratégie santé de la MSA s'articule autour de cinq axes : l'organisation des soins, santé-sécurité au travail, action sanitaire et sociale, prévention santé, gestion du risque.

Outre ses missions d'organisme de sécurité sociale pour la branche maladie, la MSA est indiscutablement un acteur des politiques territoriales en santé. Elle met son savoir-faire au service des territoires et contribue à la résorption des inégalités territoriales de santé.



18 maisons de santé professionnelles accompagnées par la MSA pour leur création.

48 communautés professionnelles territoriales de santé accompagnées pour leur création.

69 % des sous-consommateurs de soins participants aux Instants santé réintègrent le parcours de santé.

Actions concernant la santé

La lutte contre les inégalités territoriales

La MSA agit également en partenariat avec les agences régionales de santé et l'Assurance-maladie, pour affiner le maillage territorial de l'offre de soins. Elle participe à la mise en place de structures d'exercice coordonné, telles que les maisons de santé pluri-professionnelles et les communautés professionnelles territoriales en santé (CPTS). Ces structures permettent à la fois d'assurer une organisation des soins accessibles au plus grand nombre dans les territoires ruraux. De plus, elles représentent des modes d'exercice attractifs pour les professionnels de santé, en particulier les plus jeunes. Elles contribuent à inciter les professionnels de santé à s'installer dans les territoires ruraux.

De plus, la MSA a vocation à s'investir encore davantage dans les politiques territoriales en santé, soit dans leur pilotage, soit en portant une ou plusieurs actions inscrites dans les contrats locaux de santé. C'est pourquoi la MSA est favorable à faciliter l'association d'élus à des projets locaux afin de permettre des actions adaptées sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre des contrats locaux de santé, les élus pourraient notamment être les représentants des usagers dans les nouveaux appels à projets de promotion de la santé à destination des associations de prévention, des structures d'exercice coordonné en lien avec les MSA.

Un renforcement des mesures de prévention

La MSA déploie une politique de prévention articulée autour de trois objectifs :

- accompagner les assurés par la prévention et l'éducation à la santé, au plus près de leurs besoins ;
- accroître les partenariats en matière de prévention de la dépendance et le maintien de l'autonomie ;
- faciliter l'émergence d'innovations territoriales en prévention par les acteurs de santé au bénéfice des usagers.

Les actions ciblent notamment les personnes éloignées du système de santé dont les sous-consommateurs de soins,

personnes en situation de précarité, personnes âgées, souffrant de polyopathie, les enfants et les familles, mais aussi les actifs agricoles. Cette politique de promotion de la santé s'illustre par plusieurs exemples :

- les Instants santé : un bilan santé personnalisé et gratuit réalisé par des professionnels de santé ;
- Le Mémo santé enfant : l'aide-mémoire des parents qui informe des événements santé importants dans la vie des enfants de 0 à 16 ans et permet de gérer les rendez-vous ;
- Agri'écoute, pour la prévention du mal-être en milieu rural.

Ambitions pour la prochaine mandature

La MSA souhaite participer pleinement aux politiques publiques en santé, sur l'ensemble des volets de son action.

Actrice de la prévention dans les territoires ruraux, la MSA propose :

- de s'inscrire dans les plans priorités prévention (100 premiers jours, enfants et jeunes, plan antichute...);
- d'appuyer les actions de prévention, notamment les dispositifs de dépistages des cancers, les campagnes de vaccination ou encore les soins bucco-dentaires ;
- de mettre en place une culture santé au travail, dans les entreprises affiliées à la MSA (prévention, offre de soins, santé au travail...).

La MSA entend également déployer des bornes de téléconsultations dans les France services pour faciliter l'accès à un professionnel de santé, pour pallier les insuffisances de densité médicale sur les territoires ruraux, dans le cadre d'interventions des professionnels de santé d'une CPTS ou d'une pharmacie.

France services

Partenaire d'origine des pouvoirs publics du réseau France services, la MSA accompagne ses affiliés dans l'accès aux services publics et démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi (impôts, sécurité sociale, carte d'identité...).

Les France services représentent des points d'ancrage et de proximité de la participation de la MSA aux politiques publiques sur les territoires ruraux (accès aux services publics, aux prestations sociales...). Les France services ont permis de maintenir un lieu d'offres de services et d'accompagnement de proximité.



200 structures France services pilotées par la MSA et implantées dans les zones rurales.

Une implication auprès du réseau des France services en tant qu'opérateur socle de **71** structures (avril 2022).

2 055 France services labellisées en métropole et dans les territoires ultramarins en janvier 2022.

Actions concernant France services

France services labellisées

La MSA est présente dans toutes les France services. En sa qualité de partenaire du programme. Elle participe à la formation des agents France services pour les familiariser aux démarches administratives et numériques.

Afin de couvrir l'ensemble des territoires ruraux, la MSA a convenu avec le ministère de la Cohésion des territoires de développer des projets France services labellisées MSA, en partenariat avec les collectivités territoriales. Les France services MSA permettent d'offrir à chacun l'expertise des agents de la MSA sur les quatre branches de la sécurité sociale. En parallèle, la MSA conduit une expérimentation avec le régime général pour présenter une analyse de l'accès aux droits sociaux des assurés.

Formation au numérique dans les territoires ruraux

Compte tenu de la dématérialisation croissante des démarches administratives et des services publics, la MSA délivre des formations ou des programmes de sensibilisation au numérique. Elle s'est engagée à renforcer ses actions en faveur de l'inclusion numérique des populations cibles (personnes âgées, éloignées de l'emploi, handicap...) à travers les France services.

Ambitions pour la prochaine mandature

Déployer des bornes de téléconsultations dans les France services

La MSA a également pour mission de faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux. À ce titre, la MSA, dont l'accompagnement dans

les soins primaires est historique, a activement participé à la réponse apportée par la création des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ou des maisons de santé pluriprofessionnelles.

La MSA soutient le développement de solutions technologiques répondant aux insuffisances de densité médicale sur les territoires ruraux. C'est pourquoi, elle propose le déploiement de bornes de téléconsultation dans les France services pour renforcer la lutte contre les déserts médicaux.



Handicap

Depuis 2017, les politiques publiques en faveur d'une amélioration et d'une simplification de l'accès aux droits des personnes en situation de handicap ont été déployées à travers le réseau des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Étant donné son statut de guichet unique, la MSA assure le versement de toutes les prestations auxquelles les personnes en situation de handicap dans les territoires ruraux peuvent prétendre. Son action est complémentaire aux missions des MDPH. Les caisses de la MSA prennent également le relais de l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) pour la gestion des déclarations des entreprises employant des travailleurs en situation de handicap et la collecte des contributions.



69 établissements
du réseau Solidel, pour
l'inclusion des personnes
en situation de handicap
sur leur territoire de vie.

420 000 familles bénéficient d'une ou
plusieurs prestations familiales, de logement,
de solidarité et/ou liées au handicap au régime
agricole.

34 945 personnes affiliées au régime
agricole bénéficient de l'allocation aux adultes
handicapés.

10 000 emplois trouvés en lien
avec l'économie sociale et solidaire
sur l'ensemble du territoire.

Actions concernant le handicap

L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'AAH est une des prestations versées par la MSA. Elle permet de garantir un revenu minimum pour les affiliés de la MSA en situation de handicap. Des prestations complémentaires sont également proposées pour lutter contre la dépendance et améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap. Le complément de ressources et la majoration pour la vie autonome permettent aux personnes handicapées de recevoir un soutien financier face aux dépenses provoquées par les nécessaires adaptations d'une vie autonome à domicile.

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'AEEH s'adresse aux familles ou tierces personnes ayant un enfant en situation de handicap à charge. Elle offre une aide financière destinée à l'aide, à l'éducation et aux soins, parfois vitaux, à apporter à l'enfant. Cette prestation s'adapte à la situation propre de chacun des enfants (dépenses engagées par les soins, tiers aidant...).

Il existe 6 compléments de l'AEEH dont le montant varie en fonction de la catégorie reconnue par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

La MSA est présente pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Le service santé-sécurité au travail de la MSA accompagne tout au long du parcours professionnel le travailleur handicapé. Cette surveillance médicale renforcée permet de prévenir des problèmes de santé susceptibles d'impacter la capacité de travail de la personne en situation de handicap.

L'accompagnement du départ à la retraite pour les travailleurs handicapés

La MSA a mis en place des formations sur le thème de la préparation à la retraite. La formation *La vie après le travail* permet aux travailleurs handicapés, des établissements et services d'aide par le travail, de mieux appréhender leur

départ à la retraite et de concevoir un projet de vie pour la suite. Cette formation permet de préparer les travailleurs en leur apportant l'information et les connaissances indispensables pour anticiper plus sereinement leur prochaine étape de vie. En outre, elle permet de tisser du lien social entre travailleurs confrontés à des situations similaires.

Solidel : réseau pour l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le réseau Solidel, géré par la MSA, a pour vocation d'accompagner les personnes en situation de handicap en milieu rural et les établissements ou services médico-sociaux d'accueil. À travers ses établissements, il soutient la création et la mise en place d'une offre de services adaptée aux personnes en situation de handicap. Le réseau Solidel favorise le développement de partenariats entre les acteurs qui agissent pour l'amélioration de la qualité de vie et valorisent les initiatives sur les territoires ruraux. Le réseau Solidel conçoit des formations adaptées au handicap, centrées sur la prévention et le bien-être. Il transmet des ressources pédagogiques favorisant l'autonomie et propose des défis d'initiatives agricoles, comme le concours solidaire *J'aime ma terre*.

Actions pour la prochaine mandature

La MSA souhaite poursuivre son accompagnement individuel et collectif pour l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Une approche pluridisciplinaire associant médecine du travail, intervenants sociaux, soutien pédagogique et professionnel devra être déployée.

Forte de son expérience via le réseau Laser emploi, la MSA souhaite renforcer ses initiatives de développement de l'insertion par l'activité économique sur les territoires ruraux.

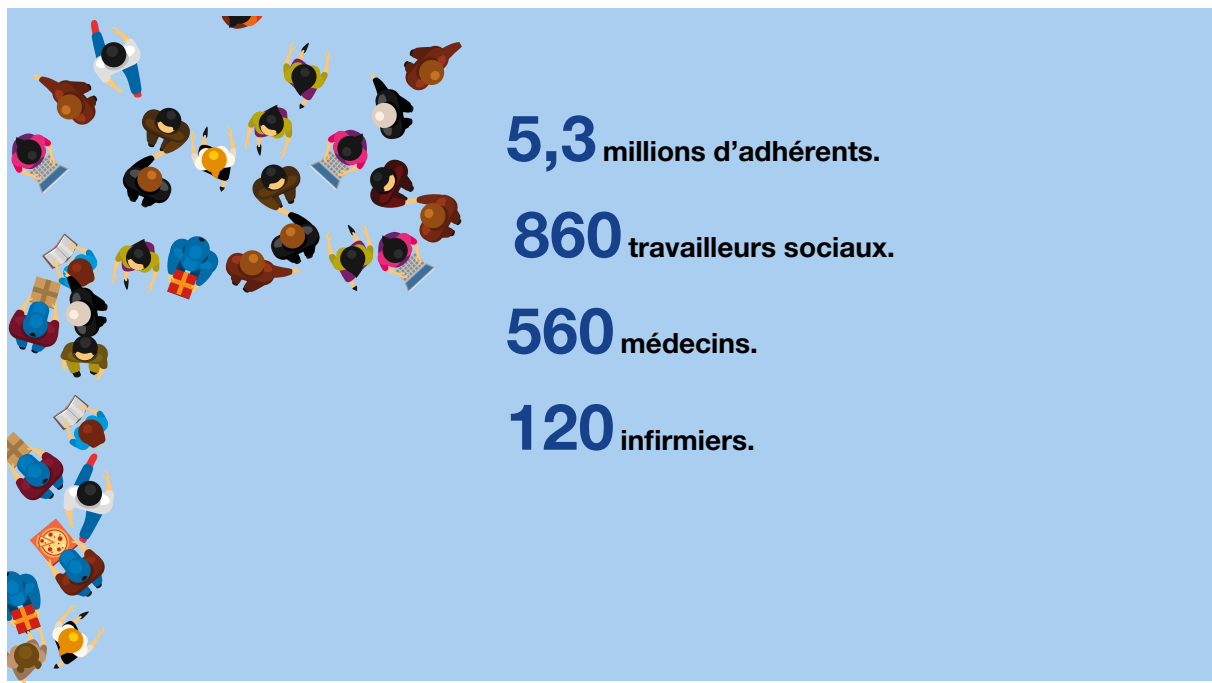
Précarité alimentaire

La promotion d'une alimentation saine et équilibrée, face au phénomène de précarité alimentaire marqueur d'inégalités sociales, est partie intégrante de l'offre de la MSA.

C'est pourquoi la MSA a développé des programmes d'accompagnement sanitaire et social des publics en situation de précarité. Cette approche globale rassemble des équipes pluridisciplinaires, dont des médecins, travailleurs sociaux, chargés de prévention, conseillers de protection sociale... ainsi que des acteurs locaux.

Ce suivi poursuit trois objectifs :

- la prévention, l'éducation à la santé alimentaire et la promotion du bien manger ;
- le développement d'une autonomie alimentaire pour réduire les inégalités sociales ;
- la promotion d'une consommation responsable et de proximité, sur le principe du « consomm'acteur ».



Actions concernant la précarité alimentaire

Le Programme Déclic

Le Programme Déclic a pour objectif de dessiner un parcours de prévention santé et social pour les publics en situation de précarité. Il propose ainsi un diagnostic complet des besoins de la personne : accès aux droits pour lutter contre le non-recours, accès aux soins et prévention. Ce bilan va de pair avec le plan d'accompagnement personnalisé coconstruit avec la personne en situation de précarité. Il prévoit un module sur l'alimentaire, l'équilibre nutritionnel, le bien manger (lecture des étiquettes), l'activité physique ainsi que la promotion d'une consommation locale et active.

Ce programme permet entre autres de participer à l'éducation alimentaire des populations rurales, de diffuser plus efficacement des messages de prévention en matière d'alimentation, d'élargir les dispositifs de solidarité alimentaires et, enfin, de rendre plus autonome les publics fragiles.

Paniers solidaires locaux

Grâce aux réseaux des caisses locales de la MSA, des actions de solidarité alimentaire ont été mises en place depuis mars 2020. Des paniers solidaires sont désormais proposés aux familles aux revenus modestes, avec le soutien des CAF, des communes et des acteurs des collectivités territoriales. Ces paniers solidaires sont fournis par des agriculteurs en difficulté, permettant ainsi de faire vivre et émerger un écosystème local, rural et agricole solidaire.

L'opération « 100 000 paniers solidaires avec les jardins de Cocagne » illustre cet engagement de la MSA de contribuer à la prévention et à la lutte contre la précarité alimentaire.

Inclusion et ruralité

La MSA s'engage également à travers le soutien à la création de structures d'insertion par l'activité économique, par exemple l'appel à projet « Inclusion & ruralité ». Cette structure est née sous l'impulsion de la MSA, en partenariat avec

le Haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi et à l'engagement des entreprises. Des projets d'insertion, par exemple l'association Les petites souches dans l'Eure, ou encore l'association Le Comptoir fraternel de Cussac, ont ainsi pu prendre forme. Ces projets ont pour ambition de transformer les habitudes alimentaires des populations locales, en particulier en restauration collective, en proposant des produits bio en circuit court en soutien aux productions locales.

Aides financières

Des aides complémentaires viennent soutenir les actions collectives de promotion d'une alimentation favorable à la santé. C'est le cas des aides financières d'urgences, accordées aux ressortissants en situation de précarité liée à une rupture (séparation, veuvage...).

Ambitions pour la prochaine mandature

La MSA se tient à la disposition du gouvernement pour porter le projet de chèque alimentaire dont la mise en place est en réflexion.

Elle préconise le déploiement d'un accompagnement social, en complément du chèque alimentaire, pour sensibiliser davantage sur l'équilibre nutritionnel, intensifier la promotion du bien manger, lutter contre le gaspillage alimentaire et promouvoir une consommation locale, de saison et de qualité.

En cohérence avec ses actions de lutte contre la précarité alimentaire, la MSA soutient la création d'un dispositif ouvert aux produits issus de tous les types d'agriculture qui favorise l'agriculture locale et les circuits courts pour assurer un retour des aides aux producteurs.

Famille

Jeunesse

Retraites

Maladie

Affiliation

Installation

Autonomie

Agriculture

Handicap

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore